L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 22 NOVEMBRE 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de [illegible].

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

La malle du Nord est arrivée hier, apportant les dernières dates.

Nous serions curieux de savoir quand " l'Abeille a signalé le danger de créer un parti de l'Union."

Le Sénateur Foote, du Mississipi, a accepté l'invitation qui lui a été faite de se trouver à l'assemblée des Amis de l'Union qui aura lieu à Natchez demain. Nous espérons qu'il se trouvera ici, mercredi prochain, pour assister à la grande réunion des Unionistes de notre ville.

Sénateurs de l'Alabama.—M. King, sénateur de cet Etat, a prononcé le 11 courant à Columbus, un discours dans lequel il a fortement soutenu l'Union, et déclaré qu'il ne voyait aucune violation de la Constitution dans les mesures récentes du Compromis. Les désunionistes, dit le *Mobile Advertiser*, auront maintenant le loisir de méditer leurs théories, dans la solitude profonde où les laissent nos deux sénateurs, MM. Clemens et King, ainsi que les neuf dixièmes de nos concitoyens.

CALIFORNIE.

L'arrivée du steamer *Pacific*, hier au soir, vers cinq heures, nous a mis en possession de nos journaux de la Californie, de Panama et de la Havane.

Les nouvelles sont peu importantes. Les élections en Californie, ont donné des résultats contradictoires. A San Francisco, Bartat, démocrate, a été élu au Sénat, et MM. Bennett, Carr, Wethered et Thorne, whigs, à la Chambre. Le juge Shattuck, whig, a été élu juge de la Cour Supérieure ; M. Benham, aussi whig, avocat de district. A San José, les whigs ont élu tous leurs candidats ; à Santa Clara, les deux partis se sont partagé la victoire. Jas. A. McDougal, démocrate, est avocat général de l'Etat ; E. H. Thorp, démocrate, greffier de la Cour Suprême, Jas. F. Mooney, whig, surintendant des écoles publiques.

Le siège du gouvernement paraît avoir été fixé, à une forte majorité, dans la ville de Vallejo.

Le Sénat est whig, et la majorité de deux voix, le *Courier* de la dernière date annonce que la Chambre est également whig.

Les journaux citent un ou deux cas de choléra asiatique, reconnu véritable ; mais on ne paraît pas redouter de voir la maladie devenir épidémique.

Le docteur Collyer, d'artistique mémoire, donne ses exhibitions de ses modèles, à Sacramento ; le prix d'entrée est de $4 par personne.

Les traces du dernier incendie commencent à s'effacer. Des constructions plus élégantes remplacent les décombres de celles que le feu a détruites. Le Oriental House a été rebâti sur une plus grande échelle.

Le parti des *Squatters* se recrute ; à Sacramento, quelques-uns des chefs ont été élus à la Législature, parmi lesquels figure le docteur Robinson détenu en prison au moment de l'élection.

Les médecins ont une bonne chance de faire fortune en Californie. Le docteur Hastings, appelé pour donner ses soins au maire Bigelow, a envoyé un compte de $4,000.

La nouvelle de l'admission de la Californie au rang des Etats de l'Union, arrivée à San Francisco dans les premiers jours d'octobre, a causé des transports d'enthousiasme. Un grand salut national a été tiré sur la *Plaza* et un grand nombre de maisons ont été illuminées. Le conseil général de la ville a décrété que ce jour serait célébré par une cérémonie publique, et a voté une somme pour en défrayer les dépenses.

De nouvelles mines s'ouvrent de tous côtés. On cite aux environs de Sacramento, Coloma, Georgetown, Placerville, Weaverville, Independence, et Casteria.

A San Francisco, le 14 octobre, la farine, qui commençait à être rare, était tenue à $28 le baril. Quelques ventes se sont faites au-dessous de ce chiffre, et le cours reel variait de $22 à $25. Le porc en barils se vendait à $26; le café, rare et en demande, de 24 à 28 c. la livre.

Panama.—Nos dates de Panama sont du 7 novembre. Nous ne trouvons aucune nouvelle dans nos journaux. Le 2, une tentative a été faite pour pénétrer dans les magasins de MM. Zachrisson, Nelson et Co; mais les voleurs avertis par quelque bruit, se sont enfuis avant d'avoir parfait leur projet.

Iles Sandwich.—Les journaux d'Honolulu, du 14 septembre, contiennent un décret du Roi et de son conseil, défendant l'émigration des natifs en Californie et autres pays. Cet acte est basé sur le besoin de cultivateurs dans l'île.

NOUVELLES IMPORTANTES DE NICARAGUA.

Les dernières nouvelles de Nicaragua prouvent que les autorités anglaises donnent au traité de Washington, conclu en juin dernier, une interprétation différente de celle que lui donnent les Etats-Unis.

L'un des motifs du traité était de mettre un terme aux absurdes et insoutenables prétentions de l'Angleterre sur Nicaragua, sous prétexte d'un prétendu protectorat en faveur du roi des Mosquitos; l'autre était d'assurer la coopération cordiale des deux gouvernements pour la construction d'une communication interocéanique.

Maintenant, il paraît que l'entrée du canal du côté de l'Atlantique est menacée ou, si l'on veut, [illegible], par la présence de deux bâtiments de guerre anglais, que la force militaire, sous prétexte de faire la police, a été grandement accrue, qu'une capitation de $5 par personne est exigée de tous les passagers; et que d'autres mesures également exorbitantes sont journellement prises par les agents anglais. Le gouvernement anglais désire commander exclusivement l'entrée du canal du côté de l'Atlantique. [illegible] sa conduite qui semble indiquer une détermination de s'affranchir de sa part du contrat.

Un membre du gouvernement de Nicaragua a écrit le 12 septembre à une personne à New-York, une lettre qui a été publiée dans la *Tribune* de laquelle nous extrayons les passages suivants :

"Vous verrez par la lettre incluse de M. Chatfield que l'Angleterre donne au traité Clayton-Bulwer une interprétation tout à fait différente de celle qui lui est donnée par le public et la presse des Etats-Unis, et que loin de céder quelque chose de ses prétentions, les agents anglais n'ont jamais été aussi [illegible] exigeants. Notre population, par suite, est fort irritée et rend notre situation fort embarrassante.

"Il nous semble que si le traité signifie quelque chose, s'il a quelque valeur, le devoir de votre gouvernement est de demander sur le champ des explications à l'Angleterre. Si nous devons être livrés à nous-mêmes, nous désirons au moins le savoir.

"On nous a sollicités d'envoyer un agent à Washington pour agir de concert avec les deux gouvernements des Etats-Unis et de l'Angleterre, et nous [illegible] nous tâcherons de le faire.

"Les représentants des trois Etats de San Salvador, Honduras et Nicaragua s'assembleront bientôt à Chinandega. Je n'ai pas besoin de vous dire que les agents anglais feront tous leurs efforts pour empêcher [illegible] [illegible] pouvoir de l'empêcher."

La lettre à laquelle on fait allusion dans cet extrait était adressée par M. Chatfield au ministre des relations extérieures de Nicaragua, dans laquelle il a poussé l'audace jusqu'à dire que [illegible] connaît expressément le royaume des Mosquitos comme étant en dehors des droits [illegible] que Nicaragua se trouve avoir sur la côte.

Le correspondant washingtonien du *New-York Journal of Commerce* annonce qu'il sera présenté à la prochaine session du Congrès un grand nombre de pétitions demandant l'abrogation de la loi sur les esclaves fugitifs. Il espère en même temps que le Congrès les renverra sans débats au comité judiciaire avec instruction de ne faire son rapport qu'à la fin de la session.

Nous espérons nous qu'on traitera ces pétitions comme on traite depuis trente ans celle sur l'esclavage.

L'Etat du Michigan vient d'élire, pour membres du Congrès, deux chauds partisans de l'Union. C'est un résultat auquel tous les bons citoyens doivent applaudir.

ELECTIONS.

Delaware.—Une dépêche datée de Washington, 13 novembre, annonce l'élection de Ross, démocrate, comme gouverneur par 15 voix de majorité.—Riddle, démocrate, est élu au Congrès par 120 voix.

La Législature, dont les deux tiers sont démocrates, enverra au Sénat des Etats-Unis James H. Bayard.

Massachussets. — 308 villes ont donné à Briggs, 53,083 voix; à Boutwell, 35,464; à Phillips, 27,389; voix perdues, 424.

Le Sénat sera composé de 11 whigs; 22 coalition; 2 douteux. Dans 5 districts, il n'y a pas eu d'élection.—La Chambre compte 158 whigs; 148 opposition; et 91 districts n'ont pas fait d'élection.

Michigan.—La ville de Détroit, sur la question d'accorder le droit de suffrage aux noirs, a donné contre 1376 voix, et pour, 196.

Rixe a la Mobile. — Nous extrayons du *Register* le récit d'une rixe, dont l'issue a été fatale à l'un des combattans.

Deux Irlandais, Donnelly et Kelly, passaient avec une troupe de leurs amis, un peu avinés, le long de la rue Conti. Un Français, nommé Férier, se tenait sur le bord du trottoir. Quelques mots sur l'élection prochaine du maire sont échangés ; Férier est poussé dans la rue et meurtri de coups. Parvenu à s'arracher de leurs mains, Férier court chez lui, s'arme de trois pistolets, d'un couteau-bowie et se met à la poursuite de ses assaillans qu'il retrouve à l'Alabama Coffee-House, au coin des rues Dauphine et Conception. A peine est-il découvert qu'il est attaqué de nouveau et jeté sur ses genoux et ses mains. Dans cette position, il sort un de ses pistolets et tirant par-dessus son épaule, il blesse Kelly qui pesait sur lui. Férier saute alors sur ses pieds, tire son couteau et fond sur Kelly qu'il renverse grièvement blessé. Cependant Donnelly s'était jeté sur lui ; mais bientôt un coup de bowie dans l'aîne droite ayant pénétré profondément et tranché une artère, il tombe et meurt presqu'aussitôt. C'est alors que Férier pense à la fuite. La police mise sur sa trace, l'arrête dans la rue Dauphine.

Les blessures de Kelly sont très graves. Une enquête a été tenue sur le cadavre de Donelly. Férier a été mis en prison, et attend l'instruction de son procès.

Nous avons reçu les premiers numéros du *Courrier de l'Alabama*—nouveau journal que vient de fonder à la Mobile M. Ch. Testut, bien connu à la Nouvelle-Orléans. Nous ne pouvons que lui souhaiter tout le succès qu'il mérite. Il a d'ailleurs en le bon esprit, et nous le constatons avec plaisir, de planter dès le début son pavillon sur le solide terrain de l'Union.

Un des assistants de Van-Amburg, le dompteur de bêtes fauves, entra dernièrement dans une cage où se trouvaient une panthère, un tigre, une lionne, un léopard et une hyène ; le tigre paraissant de mauvaise humeur, cet assistant lui donna un coup de fouet, le tigre, furieux, sauta sur l'homme et l'étendit par terre. Heureusement pour le pauvre diable que Van Amburg se précipita dans la cage, repoussa le tigre et sauva son employé.

Respect aux lois.—*L'Avenir* de Boston annonce qu'un grand nombre de citoyens les plus distingués de la ville sont en faveur d'une assemblée publique, sans acception de parti, afin de donner une expression claire et au-dessus de toute fausse interprétation, des sentiments du peuple sur l'obéissance à la Constitution, et sur la nécessité de soutenir les autorités dans l'exécution des lois qui en dérivent, et de bien établir en principe que ce devoir l'emporte sur toute autre considération quelconque.

Grand incendie.—On écrit d'Halifax, le 12 novembre, que la plus grande partie de la ville de Frederickstown, Nouveau Brunswick, a été détruite par le feu; plus de 300 maisons et magasins ont été réduits en cendres.

Un observateur à portée d'être bien informé dit que les neuf-dixièmes des hommes qui s'engagent dans l'armée des Etats-Unis le font par suite de difficultés éprouvées avec le beau sexe.

Les plaisanteries de quelques journaux américains sur les extravagances faites pour Jenny Lynd, ont été prises au sérieux par beaucoup d'Européens. Et ils nous trouvent là-dessus plus extravagants que nous ne le sommes réellement.

CHRONIQUE LOCALE.

Première cour de district.—Juge Larue—Son honneur a rendu, hier, une décision sur l'affaire du *mandamus* de la Légion de la Louisiane, demandant que l'Etat déduise les raisons pour lesquelles l'appropriation habituelle de $2,500 ne serait pas payée, pour le soutien du dit corps. La Cour a décidé que l'auditeur de l'Etat doit lancer un *warrant* pour le montant réclamé.

—La seule affaire [illegible] de W. Thompson, qui s'est reconnu coupable de l'accusation de voie portée contre lui.

Quatrième cour de district. Juge Strawbridge—Le rapport des commissaires W. L. Hodge, A. T. Pickrell, et John Calhoun, nommés pour estimer ce qui doit être payé pour l'ouverture de l'allée de la Bourse de la rue du Camp à la rue St-Charles, a été présenté hier à cette Cour. Le montant de l'estimation devant être réparti à divers propriétaires, s'élève à $31,393. M. Cyprien Dufour, au nom des héritiers Fasiu, s'est présenté pour faire opposition aux procédures, ainsi que M. G. B. Duncan, au nom de Mme F. Lake, H. Buckner et des héritiers Sam. Lakey, et Ogden, au nom de Harrod. M. Randell Hunt, avocat de la Seconde Municipalité, a répondu aux arguments des opposants, puis l'affaire a été soumise à la Cour. La décision sera donnée dans quelques jours.

Cinquième cour de district—Juge Buchanan—La Cour s'est occupée hier de l'affaire de Keane contre Fisher, procès provenant d'une plainte de fraude dans l'achat d'un lot de sucre. L'affaire doit être jugée par un jury—elle sera continuée aujourd'hui.

Commis infidèle.—Un commis employé dans le magasin de nouveautés sèches de M. Brady rue de Chartres, a été arrêté mercredi soir, rue Philippe, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé sur l'affidavit de H. Brown, l'un des associés de la maison, qui l'accuse d'avoir de temps à autre soustrait une grande quantité d'articles, tels que soieries, laines, &c. de ce magasin. L'instruction aura lieu dans quelques jours.

Vol.—Bernard Kremlin a été arrêté hier, sous l'accusation d'avoir volé deux cercles en fer. Il sera examiné plus tard.

Assaut.—Patrick McCarty a comparu hier devant le recorder Génois, se plaignant d'avoir été frappé violemment par un individu qu'il ne connaît pas, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Condé. La police tâchera de trouver le coupable.

Coup de pistolet.—Wm Rafferty a été arrêté mercredi, dans la 3me municipalité, comme ayant tiré un coup de pistolet et blessé Thomas Hossey. Le recorder examinera cette affaire un autre jour.

—David Johnson, a été envoyé en prison hier, par le recorder Caldwell, et aura à comparaître devant la première cour de district, pour répondre à l'accusation de garder un billet de $100 qui ne lui appartient pas, et qu'il a obtenu illégalement.

—Vol de poissons.—John Brown est accusé d'avoir volé une caisse de morue. Le recorder Caldwell a trouvé suffisamment de preuves pour l'envoyer devant la première cour de district.

Vol de souliers.—Michel Heron a, d'après une accusation portée contre lui, enlevé une paire de souliers du magasin de M. Weber, rues Carondelet et Julie. Il aura à se défendre devant la Première Cour de District.

Il y a eu diverses plaintes de voies de fait et de bris de paix; mais elles ne sont pas d'une nature à intéresser le lecteur.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance de lundi 18 novembre 1850.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement. Les membres présens furent : L'honorable Joseph Génois, Recorder et Président.

MM. les aldermen Blanque, Bonneval, Clark, Derbès, Dupré, Fabre, Lanata, Lynd, Laughlin, McAlpin, Maxent—11.

Absens—MM. les aldermen Giquel, Hagan, Jumonville, Ramos et Silk—5.

Le recorder informe le Conseil que M. Jh Reynes, secrétaire du Conseil, est absent pour cause de maladie. Sur motion, l'absence de M. J. Reynes est excusée, et M. Emile Reynes est nommé secrétaire pro tem.

Sur motion, l'absence de MM. Giquel et Silk est excusée.

Le Conseil dispense le secrétaire de la lecture du journal de la dernière séance et le président est autorisé à le signer.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu :

M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai fait annoncer la vente des différents marchés de cette Municipalité pour lundi 2 décembre prochain. Je saisis cette occasion pour vous prier de faire à temps, les changements que vous croirez devoir faire aux règlements qui régissent les différents marchés.

J'ai signé aujourd'hui le contrat pour bâtir la case à pompe de la compagnie "Vigilance No 3," conformément à la résolution adoptée le 4 courant, à M. Frédérick Hone pour la somme de treize cents piastres; sécurité M. Neville, sujette à votre approbation.

J'ai l'honneur de vous informer également que conformément à la résolution adoptée par votre honorable corps à sa séance du 11 courant, me faisant un devoir de prendre les contrats [illegible] [illegible] pas conforme, j'ai donné avis de [illegible], 25 courant, les contrats suivants, savoir :

Les contrats adjugés à M. C. W. Wilson pour le pavage en blocs de granit, la fourniture des "curb and gutter stones" de la 1ère section, savoir : qu'à la rue Ste Anne, et de la 2me section, savoir : jusqu'à la rue Jefferson et la rue Condé depuis la rue Madison jusqu'à la rue de l'Esplanade.

Le contrat pour la construction d'un pont sur le canal Carondelet à l'intersection de la rue des Marais, pour le compte de M. A. H. McCormick.

Et le contrat pour la fourniture de nouveaux "curb and gutter stones" et pour le pavage de la rue Dumaine en pierres rondes, lesquelles pierres devront être enlevées des rues de la Levée, Chartres, Condé et Royale, pour le compte de M. Christopher Connell.

Ci-inclus, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. F. Gardère, sur laquelle j'appellerai toute votre attention.

Pai l'honneur d'être
Votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. Crossman, Maire.

Sur motion, le dit message est pris en considération paragraphe par paragraphe.

Sur le premier paragraphe, M. Dupré présente la résolution suivante laquelle, sur motion, a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Résolu que le comité de finances est prié d'autoriser à la vente des différents marchés de cette municipalité et d'accepter ou de rejeter les sécurités offertes pour les dits marchés; et que dans le cas où les sécurités ne seraient pas suffisantes, le Maire est autorisé à les revendre immédiatement.

M. Clark ayant obtenu la suspension des règlements, présente la résolution suivante :

Résolu qu'à partir du 1er janvier 1851, le fermier du marché Tremé est et demeure autorisé à disposer de toutes les tables auxquelles il n'y aura pas de vendeur ou de vendeuse.

Sur motion d'adopter la dite résolution, l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Bonneval, Clark, Dupré, Fabre, Lynd, 5 — avaient voté dans l'affirmative, et que MM. Blanque, Derbès, Lanata, Laughlin, Maxent et McAlpin 6, avaient voté dans la négative. En conséquence, la dite résolution a été rejetée.

M. Lynd donne le motif de son vote :—"Je vote pour la résolution parce que je suis convaincu qu'elle sera avantageuse à la Municipalité pour la vente du dit marché."

M. Fabre ayant obtenu la suspension des règlements présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement :

Résolu que le comité judiciaire est prié de faire un rapport au Conseil sur les amendements à faire aux résolutions concernant les marchés de la Municipalité No Un.

Sur motion, le second paragraphe du message du maire est référé au comité de finances.

Sur motion le 3e et le 4e paragraphe sont approuvés.

Le 5e paragraphe transmettant une lettre de M. P. Gardère qui demande le règlement d'un billet de $5,450 est référé au comité de finances, avec pouvoir d'agir.

M. Bonneval ayant obtenu la suspension des règlements présente la résolution suivante :

Résolu qu'à partir du 1er janvier 1851, aucun contrat s'élevant au-dessus de $1000, dans lequel la Municipalité sera intéressée, ne sera adjugé, sans bonne et valable sécurité sur propriété foncière, à la satisfaction de ce Conseil, pour la fidèle exécution du dit contrat.

Sur motion d'adopter la dite résolution, l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Bonneval et Fabre, 2, avaient voté dans l'affirmative, et que MM. Blanque, Derbès, Dupré, Lanata, Lynd, Laughlin, Maxent et McAlpin, 8, avaient voté dans la négative. En conséquence la dite résolution a été rejetée.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. John Calhoun, secrétaire du bureau des Liquidateurs, transmettant les résolutions suivantes, adoptées par le dit bureau :

Résolu que le secrétaire de ce bureau est par les présentes, requis de notifier au Conseil de la Première Municipalité, d'avoir à déposer, dans le plus court délai possible, au crédit de ce bureau, à la branche de la Banque de l'Etat de la Louisiane (Seconde Municipalité), la somme de cent mille piastres, prise des taxes municipales de 1850, cette somme devant être employée à payer les obligations échues et à échoir en 1850.

Résolu, qu'il sera et est par les présentes levé sur toutes les propriétés mobilières et immobilières et sur le capital employé dans le commerce dans la Première Municipalité, d'après les rôles de l'assessment de l'Etat pour 1850, une taxe d'un pour cent, laquelle sera appelée taxe de liquidation, et sera collectée en même temps que la taxe municipale de 1850, et le montant en sera déposé par le Trésorier de la Première Municipalité au crédit de ce bureau, à la branche de la Banque de l'Etat de la Louisiane, Seconde Municipalité, pour payer, en 1851, un vingt cinquième de la dette totale de la Première Municipalité, et tous les intérêts de cette dette.

M. Dupré ayant obtenu la suspension des règlements, présente la résolution suivante :

Résolu que les résolutions venant du bureau des liquidateurs sont et demeurent référées au comité de finances et que le comité de finances est prié de demander aux liquidateurs quelques explications relativement à la somme de $100,000 qui doit être prélevée sur propriétés mobilières et immobilières et sur le capital employé dans le commerce.

Sur motion de M. Fabre, les résolutions du bureau des Liquidateurs et la résolution de M. Dupré sont référées au comité de finances.

Lecture est faite d'une lettre de M. John Youenes, capitaine de la garde, informant le Conseil qu'il a suspendu M. W. C. Lynd et M. P. Leonard ; que les deux watchmen L. Moreno et V. Guichard, n'avaient pas rempli leurs fonctions depuis plus d'un mois et que G. Pereaux, watchman, avait donné sa démission.

Sur motion, la dite lettre est référée au comité de police.

Sur motion de M. Bonneval, le Conseil procède à l'élection d'un watchman en remplacement de G. Péreaux, démissionnaire.

M. Lanata annonce M. Graviott comme candidat.

M. Derbès annonce M. Gaspard.

M. McAlpin annonce M. Mel. Noland.

Les aldermen suivants ont voté pour Graviott, MM. Blanque, Bonneval, Clark, Dupré, Fabre, Lanata, Lynd, Laughlin, Maxent, 9
Pour Gaspard, M. Derbès, 1
Pour Mel. Noland, M. McAlpin, 1

En conséquence, M. Graviott a été déclaré dûment élu watchman.

Lecture est faite d'une pétition des capitaines des différentes Compagnies de pompiers, demandant au Conseil une allocation d'argent pour leur permettre d'établir un "Hook & Ladder Co.," dans la Municipalité No Un—

Référé au comité des incendies.

Lecture est faite d'une pétition des capitaines de navires se plaignant de l'infection provenant du wharf où l'on jette les ordures—

Référé au voyer avec instruction de faire un rapport.

Lecture est faite d'une lettre de R. H. Horn se plaignant de ce qu'il a été maltraité par le sergent de police Arroyo—

Référé au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de A. Richard demandant que le privilège existant en faveur de la Municipalité No Un pour la somme de $[illegible] sur un terrain situé au coin des rues Ursulines et Roman, soit porté sur le terrain situé sur la rue Roman et appartenant à Mlle Jacob—

Référé au comité judiciaire avec pouvoir d'agir.

M. Derbès ayant obtenu la suspension des règlements, présente le rapport suivant :

Le comité spécial nommé pour choisir un avocat pour défendre le testament de M. McDonogh, a l'honneur de faire le rapport suivant. Votre comité, se conformant à la résolution adoptée à la dernière séance a retenu M. Jno. R. Grymes pour défendre les intérêts de cette municipalité dans la succession de M. John McDonogh dans le cas où le testament serait attaqué. Votre comité a l'honneur de vous informer que M. Grymes a été retenu aux conditions suivantes :

"Deux mille cinq cents piastres d'honoraires payables à M. Grymes *pro rata* par les trois municipalités, plus la somme de quinze mille piastres si le dit testament est maintenu; et que pour ces dits honoraires M. Jno. R. Grymes restera un des avocats de la succession jusqu'à ce que l'affaire ait été décidée en dernier ressort.

Le tout est respectueusement soumis à votre approbation, et votre comité demande à être déchargé de toute considération ultérieure.

(Signé) A. Derbes, Président.
J. L. Fabre
R. M. McAlpin.

Sur motion de M. Dupré, ledit rapport est déposé sur le bureau sujet à l'appel du Conseil.

M. Fabre ayant obtenu la suspension des règlements, présente au Conseil un compte de M. J. Abrahamson, se montant à $47 25.

Sur motion ledit compte est référé au comité de finances avec pouvoir d'agir.

M. Bonneval ayant obtenu la suspension des règlements présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement :

Résolu que le sergent d'armes est et demeure autorisé à faire faire des bureaux, &c. pour les rapporteurs de la presse.

Lecture est faite d'une pétition des habitans du bayou St Jean priant le Conseil de faire faire des banquettes en bois des deux côtés du bayou, à partir de la rue [illegible] jusqu'au Bayou St Jean.

Référé au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs personnes louant des tables sous le marché aux légumes, se plaignant de ce que le prix des dites tables a été augmenté de cinquante pour cent.

Référé au comité des réclamations.

M. Lynd ayant obtenu la suspension des règlements présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Résolu que le capitaine de la garde est et demeure autorisé à acheter six paires de couvertures de laine pour les prisonniers qui sont obligés de coucher en prison.

M. Bonneval ayant obtenu la suspension des règlements présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire faire les réparations nécessaires au bureau du trésorier, pourvu que les dites réparations ne coûtent pas plus de deux cent cinquante piastres.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à jeudi, 21 novembre 1850, à 6 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

FEUILLETON.

Grangette.

VII.

En face de la maison de Grangette, maison qui lui rappelait tant de gais souvenirs, Maucroix n'eût pas pu bien définir l'état de son âme. Il sentait en lui de la tristesse, de la jalousie, de la colère, de l'irrésolution même, et tous les sentiments qui tiraillent le cœur de l'homme quand il se met dans une position fausse. Or, amoureux de la comtesse, n'aimant plus Grangette, ayant rompu avec elle, n'ayant pas de comptes à lui demander de ses actions, que laissait le baron sur cette route, à attendre le moment de se présenter chez son ancienne maîtresse? De quel droit venait-il la troubler? Pourquoi fallait-il à M. d'Hérion, qu'il ne connaissait pas, la mauvaise plaisanterie de le faire retourner à Paris; mauvaise plaisanterie dont, le cas échéant, il serait forcé de lui rendre raison, ce qu'il eût peut-être souhaité, car il détestait cordialement cet inconnu. Voilà ce que nous nous demandons, voilà ce que le baron se demandait à lui-même.

Le cœur de l'homme est un abîme dont, ainsi que de tous les abîmes, on peut détailler la surface, mais dont le fond échappe.

Il y avait cinq minutes que Maucroix attendait, quand le cocher reparut.

Il sembla alors au baron que le rideau d'une des deux fenêtres s'entr'ouvrait, et qu'une tête posée à côté de la main qui entr'ouvrait le rideau, regardait où allait le cocher.

Francis ne se montra donc pas. Quand le cocher eut disparu, le rideau s'abaissa; alors le baron se dirigea vers le cabriolet.

Son cœur battait avec force.

—Quelle réponse? demanda-t-il?

—Monsieur, répondit le cocher lentement, pour prouver qu'il était intelligent et qu'il avait bien fait sa commission, monsieur, j'ai sonné comme vous me l'avez dit, et une vieille femme est venue m'ouvrir. Je lui ai demandé si M. d'Hérion était chez Mlle Lagrange; elle m'a paru avoir l'air de me comprendre et elle est allée chercher Mlle Lagrange, une belle jeune personne à qui j'ai fait la même question et qui m'a demandé de la part de qui je venais. Je lui ai dit que je venais de la part du portier de la rue Laffitte, qui m'avait dit de venir voir si M. d'Hérion était chez elle, et, dans ce cas là, de le prier de venir tout de suite chez lui, parce qu'on l'y attendait. C'était bien cela, n'est-ce pas, monsieur?

—Parfaitement. Continuez.

—Alors, Mlle Lagrange m'a répondu qu'elle ne savait pas ce que je voulais dire, que M. d'Hérion ne venait jamais chez elle, et que c'était probablement une farce qu'on me faisait à moi ou à elle.

—Et quel air avait-elle en disant cela?

—Elle avait l'air un peu inquiète.

—Merci, mon ami. Attendez-moi.

Et Francis à son tour se dirigea vers la maison de Grangette en se disant :

—Comment se fait-il que M. d'Hérion ne vienne jamais chez elle? Elle se doute peut-être de quelque chose et elle a peut-être menti. Nous allons bien voir!

Francis rentra donc dans cette maison qu'il comptait ne jamais rentrer. Qui sait où devait le mener ce premier pas qu'il refaisait dans le passé?

Il attendit un peu devant la porte de la jeune fille. Il assurait sa respiration afin de paraître calme.

Il sonna, la mère François vint lui ouvrir.

—Ah! c'est vous, monsieur? fit la vieille femme avec un sourire de bienvenue. Vous avez fait un bon voyage?

—Oui, madame François, je vous remercie.

—Madame va être bien contente de vous voir! Il y a si longtemps que vous n'êtes venu!

Et refermant la porte de carré, elle alla ouvrir celle de la chambre de Grangette, et lui dit tout haut, comme enchantée de lui faire une surprise agréable :

—Madame, c'est monsieur!

Maucroix parut alors.

Grangette se leva sans rien dire et jeta sur Francis un regard plein de douceur et de tristesse. Elle ne savait avec quelles intentions il arrivait, et elle l'accueillait franchement, selon les dispositions de son âme.

Le baron, qui s'était promis de montrer la plus grande indifférence, et de prendre vis-à-vis de Grangette l'attitude d'un ami qui a pardonné, marcha vers elle et lui serra la main.

—Tu ne m'attendais pas? lui dit-il, car il n'eut pas le courage de lui dire vous. D'ailleurs, en ce moment, ce vous lui eut paru affecté et faux.

—Non.

—Ai-je eu tort de venir?

—Est-ce que tu ne seras pas toujours le bienvenu ici?

—Que faisais-tu?

—Tu le vois, je travaillais.

—Monsieur a-t-il dîné? demanda la mère François.

Grangette regarda le baron comme pour le supplier d'accepter à dîner, s'il n'avait pas dîné encore.

—Merci, fit-il, j'ai dîné.

—Alors, laissez-nous, madame François, dit Grangette, vous pouvez vous en aller. Je n'ai pas besoin de vous.

—Au revoir, monsieur et madame, fit la vieille femme, qui ne se doutait de rien de ce qui s'était passé et qui se retira.

La conversation que Francis venait chercher était difficile à aborder. Aussi se fit-il un silence de quelques instans, silence pendant lequel il considéra tous les objets qui l'entouraient et qu'il retrouva à la même place, empreints seulement de cette teinte mélancolique que donne, même aux objets inanimés, une situation comme celle où il se trouvait.

Enfin, il déposa sa canne et son chapeau sur le canapé et s'apprêta à s'asseoir sur une chaise.

—Assieds-toi là, lui dit Grangette en lui montrant son fauteuil, tu seras mieux.

Adorables petites prévenances d'une âme qui a quelque chose à se faire pardonner et qui se fait humble et câline devant son juge.

Cependant, il fallait entrer dans la question, quand ce n'eût été que pour en sortir et secouer l'oppression que les souvenirs faisaient peser sur ces deux jeunes poitrines.

—Est-ce que tu as été malade? demanda Maucroix.

—Non.

—Pourquoi ne m'as tu pas répondu, alors?

Grangette se tut; on eût dit qu'avec sa réponse, des larmes eussent éclaté.

—Tu as reçu ma lettre, cependant?

Elle fit signe que oui.

Maucroix ne savait pas voir souffrir une femme, quoiqu'il fût un peu venu avec cette intention. Il prit la main de Grangette.

—Tu es toujours dans ton magasin? dit-il, pensant qu'il l'amènerait plus facilement où il voulait par des sentiers détournés.

—Toujours.

—A quelle heure es-tu rentrée aujourd'hui?

—A sept heures, après avoir dîné. Je dîne au magasin tous les jours.

—Pour quoi est faire, ceci? fit Maucroix en prenant et en examinant la broderie que Grangette avait déposée sur le tableau en le voyant entrer.

—C'est pour faire un jeton.

Les fausses questions étaient épuisées, ils le comprirent tous deux et se regardèrent.

—Ce que j'ai écrit est donc vrai? demanda résolument Francis.

—Oui, malheureusement, répondit Grangette; mais ne parlons pas de cela, veux-tu? Tu viens me voir en ami, et non pour me faire de la peine. Parlons de toi, plutôt. Es-tu heureux?

—Oui, très heureux, répliqua Francis d'un ton froid, car l'insistance que mettait Grangette à ne pas parler de M. d'Hérion commençait à le blesser. Il lui semblait trop vu dans ce refus d'explication un consentement tacite à l'amour qu'il lui avait été offert.

—Pourquoi me réponds-tu si froidement?

—Comment veux-tu que je te réponde? Tu me demandes si je suis heureux, je te réponds : Oui, très heureux. Sur quel ton veux-tu que je le dise?

—Ne te fâche pas, mon ami. C'est que je ne suis pas encore habituée à te voir ami avec moi; mais je m'y habituerai. C'est déjà bien aimable à toi d'être venu me faire une petite visite, et j'avoue supposé que je m'ennuyais de ne point te voir.

Avez-vous été trompé dans votre vie par une femme que vous aimez? Vous est-il arrivé, comme à Francis, de lui offrir votre amitié, ce sentiment qu'on offre toujours aux femmes dont on se sépare, sans l'éprouver jamais? Et si, dans les mêmes conditions que notre baron, vous venez voir cette femme et qu'elle vous reçoit comme Grangette recevait Francis, c'est-à-dire simplement, avec des larmes prêtes à s'échapper et cependant sans vouloir qu'il fût question du passé; quand vous teniez ses deux mains dans les vôtres; quand rien, ni en elle ni en vous, ni dans ce qui vous entourait, ne pouvait prouver qu'il y eut interruption dans votre amour et dans votre confiance; quand le présent semblait se ressouder sans effort au passé, l'image de l'homme, vous l'aviez inconnu, qui avait été votre rival heureux, ne se dressait-elle pas devant vos yeux, et une colère soudaine ne vous gonflait-elle pas le cœur? Alors, vous deveniez lâche et vous cherchiez le moyen de faire tomber ces larmes que la pauvre femme retenait encore, et d'humilier ce cœur qui faisait son possible pour oublier.

—Et toi, es-tu heureuse? reprit Francis avec cette pâleur qui indique que l'homme qui parle n'appartient plus à tous ses bons sentiments.

—Moi, non, répliqua tristement la jeune fille en secouant la tête, tu le sais bien.

—Comment le saurais-je?

—Puis-je être heureuse, ne te voyant plus?

—A qui la faute?

—A moi, je le sais bien.

—Aussi ne te plains pas.

—Je ne me plains pas, mon ami.

Cette douce humilité irritait de plus en plus Maucroix.

—M. d'Hérion ne vient donc plus te voir? reprit-il.

—M. d'Hérion ne vient jamais ici.

—Il y est venu cependant.

—C'est vrai.

—Vous ne vous voyez donc plus?

—Non.

—Alors, je comprends ta tristesse.

—Que c'est mal, ce que tu dis là, Francis! Je ne t'ai jamais vu si méchant que ce soir.

—Cependant, on est venu le demander ici, tout à l'heure.

—Oui. Je n'ai même rien compris à cela.

—C'est moi qui le faisais demander.

—Pourquoi?

—Pour m'assurer qu'il n'était pas ici.

—Quand bien même il y eut été, cela n'eût pas dû t'empêcher de venir. Je t'aurais renvoyé.

—Cette préférence me flatte.

—Mais, je te le répète, il n'y vient pas, ajouta Grangette, qui ne voulait pas entendre cette dernière impertinence; et si tu veux bien revenir encore me voir, tu es sûr de ne jamais rencontrer personne.

—Et pourquoi M. d'Hérion ne vient-il plus?

—Parce que je ne l'aimais pas. Mais à quoi bon toutes ces questions, Francis? Tu m'as quittée, tu ne m'aimes plus, ne me fais pas plus souffrir que je n'ai souffert. Tu viens chez une amie. Laissons donc de côté tout ce qui a rapport au passé. Est-ce que je te demande, moi, si tu as une autre maîtresse?

—Ce n'est pas la même chose.

—Si tu reviens, c'est que tu es sûr de ne plus m'aimer; c'est que tu aimes une autre femme.

—Quand cela serait?

—Je ne te le demande pas. Laisse-moi la consolation de douter.

Grangette était au bout de ses forces. Un mot de plus et elle fondait en larmes. Ce mot, Francis le dit. Les mauvais sentimens, ceux-là qui reparaissent de temps en temps à la surface des meilleures natures, étaient lancés, et rien ne pouvait plus les arrêter.

—C'est inutile que tu doutes. Je venais pour te rendre tout à fait ta liberté, si toutefois tu avais besoin de cela pour la reprendre, et pour te redire qu'effectivement j'ai une autre maîtresse et que je l'aime. Donc nous sommes quittes.

Mon Dieu! mon Dieu! s'écria Grangette en retirant ses mains des mains de Maucroix, en cachant son visage dans son mouchoir et en allant se rouler au fond de son canapé pour pleurer à son aise.

Un tremblement convulsif agitait tout son corps, vaincu par son cœur. Elle ne pouvait même plus retenir ses sanglots, et pleurait comme les enfans dont le cœur gonflé monte avec bruit de leur poitrine à leurs lèvres, et fait jaillir les pleurs en même temps des yeux et de la bouche.

La pauvre petite, toute résignée qu'elle paraissait être à l'abandon de Francis, eût supporté ses ironies, ses insultes même, mais elle était sans force devant la certitude qu'il aimait une autre femme.

Maucroix se leva avec un mouvement d'impatience qui n'était pas réelle et qui lui servait à masquer le premier regret de ce qu'il venait de faire, car devant la faiblesse de Grangette, il commençait à avoir honte de sa cruauté.

Cependant elle se trompa à ce mouvement. Elle crut qu'il s'en allait, et comme elle aimait encore mieux qu'il la fît souffrir que de le voir s'éloigner sitôt, elle se leva, sécha ses larmes avec son mouchoir, essaya d'étendre ses sanglots et s'apprêta à le retenir, s'il persistait à s'en aller.

Francis n'osait pas la regarder.

—Adieu, fit-il en faisant le geste de reprendre son chapeau.

—Vous partez?

—Oui. On m'attend.

—Je ne vous retiens pas, mon ami.

—Et puis ce n'est pas amusant de vous voir pleurer, reprit le baron, qui malgré lui ne demandait pas mieux que d'être retenu.

—Je ne pleurerai plus, si vous voulez.

—Non, il faut que je m'en aille. Adieu.

—Embrassez-moi, Francis.

Maucroix revint sur ses pas et embrassa Grangette au front.

—Vous reverrai-je? demanda-t-elle.

—Je n'en sais rien.... Peut-être.

Et il se dirigea vers la porte, tandis que Grangette, qui comprimait d'une main son front brûlant, de l'autre essayait de retenir encore Francis.

Ses larmes redoublaient, mais elle s'efforçait de les rendre silencieuses.

—Ainsi, tu ne veux pas m'expliquer ta conduite? reprit brusquement Francis au moment où Grangette croyait qu'il allait franchir la porte. Ainsi tu ne veux rien dire pour t'excuser.

Je le veux bien. Mais à quoi bon, puisque le résultat est le même? répondit-elle d'une voix vacillante et entrecoupée.

—Alors tu as agi sans raison? Tu n'avais donc rien dans le cœur.

—Tu veux savoir ce qui s'est passé?

—Oui, je le veux!

—Et tu me croiras?

—Nous verrons.

ALEXANDRE DUMAS Fils.
(*A continuer.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Jeudi soir, 21 novembre 1850.

La demande de coton a été modérée aujourd'hui, néanmoins les ventes ont été de 4,000 balles à des prix bien tenus.

Le sucre est en bonne demande et la hausse d'hier a été bien soutenue. Il s'est fait 350 boucauts, le fair a été payé 5 @ 5¼ cts. Les nouvelles qui nous viennent de la campagne sont beaucoup plus fâcheuses que nous ne pensions. Le froid a été très-vif, dans les paroisses de l'intérieur la glace avait près d'un pouce d'épaisseur. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre que la perte s'élève à 25,000 boucauts.

Environ 800 barils de mélasse ont été vendus de 25 @ 25½ cts le gallon.

Le marché à la farine est calme, 1 800 barils ont été pris à $4 25 et $4 50 l'Ohio et le St Louis. Point de changements dans le mais.

Il n'a rien été fait d'important sur les provisions. Le porc mess se vend en petites quantités à 11 62½ et 11 75 cts. Le jambon est recherché, et nous avons appris qu'il s'est fait des ventes de 100 barriques à 7¼ cts les plats côtes et 6¼ cts les épaules.

Le change est au même taux qu'hier et en demande. Sterl. 108½ @ 10½—France, de 5f. 36¾ à 5f 35½—Traites sur New York, à 60 jours, de 2¾ @ 2 pour cent d'escompte—Check, de 1¼ à 1½ pour cent d'escompte.

Il ne s'est rien fait, dans la journée, sur le fret.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire Shirley, Shaw, pr Liverpool.
Independence, Pollock, pr Liverpool.
Barque Mary Parker, Auld, pr Charleston.

—ARRIVES.—

Steamship Pacific, Jarvis, de New-York.
Steamship Yacht, Thompson, de Brasos Santiago.
Navire Caroline & Mary Clark, Emerson du Havre.
Michael Angelo, Wilson, de Trejani.
Go-Lvans, Couillard, de Dublin.
Barque Tyringham Howes, de Brême.
Brick Nancy, Patterson, de Baltimore.
Principe, Gilchrist, de Thomaston.
Goelette Joven Manuelito, Sabella, de Tabasco.
Major Barbour, Arnet, de Brasos.
Sarah Elisabeth, Webb, de Pensacole.

—STEAMBOATS.—

Albatross, Wheelhouse de Port Hudson.
Belle Creole, White, de Vicksburg.
Patrick Henry, Landry, de Baton Rouge.
E. D. White, Brady, de Williamsport.
Pacific, Fithiam, de St Louis.
Storm, Dean, de Louisville.
Mohican, Irwin, de Memphis.
John Adams, Jones, de Cincinnati.
Cleona, Wile, de Pittsburg.

Au bas du Fleuve et montant
Deux barques et deux goelettes inconnues.

Departs des steamers de l'Atlantique.

Liverpool	N. York	Boston
Niagara, 9 Nov.	4 Dec.	
Europa, 16 Nov.		11 Dec.
Arctic, 20 Nov.	[illegible]	
Asia, 23 Nov.	18 Dec.	
America, 30 Nov.		25 Dec.

SOCIEDAD IBERIA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los socios se reunirán en la calle de Condé, No 52, hoy 22 de corriente, a las 3 en punto de la tarde, para acompañar los restos del finado socio Dn JUAN PARPAL.
De orden del presidente.
FDO. DE FUENTES,
Secretario Tesorero.
Nueva Orleans, 22 noviembre 1850.

SOCIEDAD DE BENEFICENCIA MUTUA NORQUINA.

Los miembros que la componen, se reunirán hoy a las tres en punto de esta tarde, en la residencia del socio Dn P. A. Fronty, esquina de las calles Union y Bons Enfants, para acompañar a su ultima morada, los restos mortales del difunto socio Dn JUAN PARPAL, que falleció ayer a las ocho de la mañana.
Deorden del presidente.
JAYME TRIAY,
22 nov Secretario.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los miembros se reunirán el domingo proximo 24 del corriente, a las dos en punto de la tarde, en la Loja Perfecta Union No 1, situada en la calle de Rampart entre Dumaine y San Felipe, para celebrar el aniversario de la sociedad.
Nueva Orleans, noviembre 20, 1850.
Por orden del presidente.
FDO. DE FUENTES,
20 nov Secreto. Tesorero.

HOTEL DES ETRANGERS ET DES HABITANTS.
Tenu par D. TROSCLAIR et Cie.,
RUE DE CHARTRES, No. 145

Les soussignés préviennent Messieurs les habitants qu'ils viennent de faire réparer à neuf leur hôtel. On trouvera chez eux bonne table et bons lits. Des appartements particuliers seront réservés pour les familles.

Par la bonne tenue de leur établissement, ils espèrent la continuation du bienveillant patronage que Messieurs les voyageurs leur ont accordé jusqu'à ce jour.
22 nov—3, camp D. TROSCLAIR & Co.

AVIS.
A. DELAMARE & NADAU DU TREIL,
26, rue St-Louis.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général, que nous avons formé sur cette place, à partir du 20 de novembre (présent mois) une maison de commerce, sous la raison de A. DELAMARE & NADAU DU TREIL, qui continuera le même genre d'affaires de l'ancienne maison A. Delamare, et les sollicitons de nous continuer leur confiance.
Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1850.
22nov A. DELAMARE & NADAU DU TREIL

A LOUER,
Grande residence, Ecuries, etc.

Une grande résidence très agréable, (No 285) faisant face à la rue Bienville, située entre les rues Robertson et Villeré. Le terrain mesure 60 pieds de face sur 150 de profondeur. La maison contient quatre grandes chambres, deux cabinets, deux caves, galerie, cuisine, quatre chambres à domestiques, écuries, remise, puits, cave, citerne. Cette belle propriété conviendrait plus particulièrement aux personnes qui tiennent des voitures, drays, charrettes, chevaux, etc., et qui vendent du lait. Pour plus amples détails, s'adresser à l'encoignure des rues Conti et Paroisse de la Bourse, à
22 nov G. DEFERIET.

A LOUER PRESENTEMENT.

Le Magasin à trois étages avec installation de gaz, situé rue de Chartres, No. 114, entre Conti et St Louis.
S'adresser à J. B. BLACHE & Co.
21nov—1f No 77, rue de Chartres.

CHAUX—505 barils fraîche des carrières du Cap Girardeau, en débarquement du steamer "Pacific," à vendre par
P. H. MONSSEAUX, au marble
22 nov—4 yard, rue St-Louis

FARINE—800 barils superfine;
BEURRE—200 frequins, de l'Ouest, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
22 nov 15, rue Tchoupitoulas.

LANGUES DE BŒUF—10 balots langues fumées et salées, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
22 nov 15, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE DE GRUYERE—En débarquement du navire Caroline & Mary Clark, du Havre:
40 meules de fromages de Gruyère frais,
100 douz. fromages de Neufchâtel, à vendre par DUNTZE & IKEN,
22nov Encoignure Royale & Conti.

BŒUF—En barils, demi et quart, marque de Davis, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
22 nov 15, Tchoupitoulas.

PORC—25 barils rump,
JAMBONS—75 tierçons, sous enveloppe,
GRAISSE—200 barils de choix, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
22 nov 15, Tchoupitoulas.

BLANC DE PLOMB—De la Manufacture de Wetherill, à Philadelphie. Les soussignés, agents pour la vente des produits de cette manufacture, ont à vendre un grand assortiment en gros et au détail. E. J. HART & CO.

VINS—EAUX DE VIE—30 barriques et 90 demi-barriques vin de Marseille, Bergasse;
40 barriques vin rouge St Estèphe Medoc;

40	do	do	Macau Medoc.	
25	do	do	Cantenac;	
50	do	do	Graves Blanquefort;	
10	do	do	Vertheuil 1844;	
20	do	do	St Julien 1844,	
50	do	do	Castelnau St. Corbian	1842
4	do	do	Haut Brion,	1840
4	do	do	Clos Milon,	1844
4	do	do	Grand Leoville,	1841
3	do	do	[illegible]	
80	barils vin blanc		Haut Sauterne;	
4	do	do	do	1842
5	demi-pipes cognac,		Martell,	4e preuve,
19	quarts do	do	do	do
10	huitièmes do	do	do	do
5	demi-pipes do		Bethelemy,	4e do
18	quarts do	do	do	do
25	do	do	Gautier,	1re do
20	do	do	Martellon,	1re do
7	do	do	J. B. Clerc,	1re do
34	do	do	Hy. Button,	1re do
11	do	do	do	1re do
5	barils	do	do	1re do
4	do et 2 1/4	do	J. Clerc,	1re do

A vendre au magasin par B. TALAMON,
184, rue Royale

SARDINES—5,000 demi boites sardines à l'huile, Aug. Gillon & Co;
3,000 quarts sardines à l'huile, Aug. Gillon & Co;
1000 boites do do;
50 caisses câpres, olives, cornichons, huile d'olive J. Plagniol, huile vierge en caisses, eau de fleurs d'oranger, divers modèles, vins Muscat de Frontignan, sèves natives, bouteilles et demi-bouteilles vides, bouchons vides pour curaçao, absinthe superfine, de Chauvet Fils, à vendre par
22nov B. TALAMON,
184, rue Royale

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.

No. 13, RUE ST-CHARLES, AU PREMIER.
Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes.

PRIX D'ENTREE—25 cents billets de famille pour la saison $2.

Cette collection de peintures comprend nouvellement des ouvrages d'art récemment reçus d'Europe, provenant d'artistes distingués, mais aussi des sujets choisis dans les diverses collections particulières de cette ville; lesquels ont été obligeamment offerts par de nombreux amateurs afin d'encourager le goût des beaux arts.

Chaque mois une grande partie des tableaux de l'exhibition seront remplacés par d'autres. Quelques uns de ces tableaux sont à vendre et l'on peut en connaître le prix en s'adressant à la personne qui en a charge.

L'exhibition sera ouverte de 10 à 3 heures durant le jour, et les soirées du beau temps de 7 à 10 heures.
19 nov—4m1 2

A. D. Grieff et Co.,
Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires,
MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE, ET AGENTS
Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,
Nos 28, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée, Nouvelle-Orléans.
A. D. Grieff, R. A. Kingsland, W. M. Greenwood.
16nov—a

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS et CHAPEAUX—4,000 caisses en magasin et en débarquement du navire Living Age, comprenant un assortiment complet de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, convenables pour la saison, à vendre à bas prix par
22 nov FROST & Co., 10, rue des Magasins

RAFFINERIE BELLECHASSE—Sucre en pain, en poudre, en morceaux; sucre clarifié en barils, sirop et mélasse en barils et demi-barils, à vendre par JUAN Y DE ECANA,
22nov 47, Bienville

COGNAC—VINS, &c.—300 demi, quarts et huitièmes pipes cognac, diverses qualités, et d'importation directe, 650 caisses vin Claret; 300 do do Sauterne, 100 do Cordiaux assortis, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN,
22nov 22, rue Gravier

TABAC à chiquer et cigares—300,000 cigares de la Havane, diverses qualités, 150 do Cuba Sizes; 500 boîtes tabac à chiquer de Kentucky et de la Virginie, diverses qualités et divers prix, en magasin et à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
22nov 22, rue Gravier

DIVERS—1,500 demi-boites et quarts de boites sardines à l'huile, fraîches; 500 boites, demi do et quarts do raisins frais, 100 do figues fraîches; 50 sacs amandes, 50 boites cornichons et sauces assorties, 150 boites scotch Ale et London Porter; 20 caisses homards, saumons et autres conserves alimentaires assorties, en magasin et à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
22nov 22, rue Gravier

DIVERS—50 tierces jambons dits Sugar Cured, des meilleures, 300 barils lard, 1re qualité; 50 barils whiskey Monongahela; 100 barils cranberries frais, 300 barils farine de mais, 50 demi et quarts de barils et mess beef de l'ahers, pour l'usage des familles; 20 boucauts de riz nouv 100 barils farine extra 100 baquets et quarts de barils saindoux ready No 1, 50 boites morue fraîche, à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
22 nov 22, rue Gravier

TOILE à emballer le coton, cordes en rouleaux et ficelle—150 pièces toile à emballer, 600 rouleaux corde de chanvre et 3,500 livres ficelle, en magasin et à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
22nov 22, rue Gravier

AVIS aux dames, qui vont aux théâtres, aux concerts ou en soirée. Passez chez
M. SIMPSON, No 5, rue du Canal, et vous y verrez la COIFFE à la Jenny Lind, pour se mettre à l'abri de l'air froid de la nuit. 20 nov

AVIS—Le public est par le présent notifié de ne pas négocier une traite tirée par C. Grevein, bourg sur Darby & Tremoulet, et payable à trois jours de vue, à l'ordre de James Bacu, de la somme de [illegible] cent cinquante piastres, laquelle pour laquelle la dite traite a été tirée n'ayant pas été remplie, le paiement en a été arrêté.
DARBY & TREMOULET,
22nov—3f 24, Rue Bienville.

PENSION DEMANDEE—Un monsieur désire trouver la table dans une famille française où on ne parle que français. S'adresser par écrit à la boite T. No 50, à la Poste.
[illegible]

A LOUER—La maison en briques et à trois étages, située rue Conti, No 185, convenable à une grande famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
FRO. PUIG Y PUIG,
22nov—15f 50, rue Commune

A LOUER—Le magasin en briques et à trois étages, neuf, situé rue de la Nouvelle-Levée, entre Crossman & Canal, vis-à-vis la nouvelle Douane. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
FRO. PUIG Y PUIG,
22nov—15f 50, rue Commune

EN débarquement du navire St. Aile, de Bordeaux [illegible] [illegible] [illegible] à vendre par JEAN CLEVE, encoignure Royale et St Pierre

Marchandises pour le Marché Mexicain

PATILLES, Britannias, Creas, Estopillas, [illegible] à toiles à trop de Russie, coutils, toiles d'Irlande, de Courtray, du Nord, Linons, toile à drap, blanches, Dowlas, Hurkabacks, linge de table, &c., à vendre par
McDOWELL, MILLS & Co.
20 nov 96, rue Gravier

INDIENNES bleues et impériales pour exportation—20 balles indienne bleu de marine et blanches, 30, 40 do impériales supérieures, de 4/4, à vendre par McDOWELL, MILLS & Co.
[illegible] 96, rue Gravier.

CHAMPAGNE de N. H. Schreider—Nous [illegible] véritable, est reçu à 34 [illegible] quart, à vendre par W. L. CUSHING & Co.
[illegible] 55 rue Commune.

MORUE FRAICHE—En caisses de 100 livres, à vendre par W. L. CUSHING & Co.
13nov 55 rue Commune

CAPSULES—4 caisses capsules cannelées, en débarquement de la barque Arendal et à vendre par BERNARD TURPIN,
13nov No 20, Vieille Levee

CAPSULES pour bouteilles—10 000 capsules pour bouteilles en débarquement de la barque Arendal et à vendre par BERNARD TURPIN,
15nov No 20, Vieille Levée.

VIN—En débarquement du navire Océans, de Bordeaux,
50 barriques vin de Pauillac,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
A vendre par X. LAMBERT,
13nov 62, rue Magasins

300 ECHARPES de corail à vendre par DOMINIQUE LANATA,
13nov Nos 8 et 10, rue Jefferson

EN débarquement des navires Océans et Estafette, venant de Bordeaux,
10 barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire
10 barils vin blanc Graves, Haut Sauterne,
10 quarts Cognac Auguste Navarrenz,
8 huitièmes, cognac fine champagne, George Martell 1840,
27 caisses cerises à l'eau-de-vie.
A vendre par AUG. MOLIER,
13nov No 90, rue St-Louis.

H. BONSABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas, vient de recevoir un excellent article de
Pâte de jujube, pâte de jujube-réglisse,
Gomme cristallisée, pâte de guimauve,
Pastilles de Cayenne,
Do de [illegible] poivrée, &c. &c. 18nov

H. BONSABEL, Droguiste en gros offre à vendre, à des prix très modérés, un assortiment complet de drogues, produits chimiques, appareils de chimie, &c. &c. choisis par lui même l'été dernier, en Europe et dans le Nord des Etats-Unis, tels que
Supports pour cornues,
Machines électriques, balances et poids,
Boîtes à médecine pour familles ou navires
Spatule baliste, lancettes de toute espèce,
Instruments en corne pour pharmacies,
Fongeuses artificielles, &c. &c. 18nov

M. RECKENDORF, récemment nommé agent à la Nouvelle Orléans et pour le Sud, de la poudre magnétique de E. LYONS, pour la destruction des ravets, fourmis, mouches, mouchérons et autres insectes, ainsi que des pilules de Lyons, pour la destruction des rats et souris; désirant faire connaître la propriété de cette précieuse découverte, offre de débarrasser les maisons, les bateaux, etc. de tous ces insectes pour un temps donné. Il ne prend rien pour sa peine. Le prix de la poudre seulement est exigé et employé devant les personnes. Cette poudre ne contient aucun poison et peut être employée sans crainte, dans les garde manger, cuisines, etc. L'effet est évident cinq minutes après l'application. Les personnes désirant les services de M. R. sont invitées à faire leurs demandes avant 8 heures du matin, ou de 3 à 5 heures du soir, de vive voix ou par lettre, à
M. RECKENDORF, 9 rue Canal, au premier.
Conditions :—Comptant.
A vendre chez J. WRIGHT & CO.,
21 oct—3m 151, rue Chartres.

TAPIS DE TABLE—200 tapis 5/4 en laine frappée, dessins nouveaux;
150 tapis 6/4 en laine frappée, dessins nouveaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2,000 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en bouteilles, à vendre en douane, par
LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres.

EAU DE-VIE d'Alexandre Seignette et de Saintonge, 4me preuve, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, Chartres, au Premier.

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire Sabine, de Bordeaux,
20 barriques vin de Montferrand;
30 demi-barriques vins blancs de choix,
10 barriques vin rouge de propriétaires, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
13nov 36, rue de Chartres

EN débarquement du navire Sabelle et à vendre par les soussignés :
[illegible] barr. vin Montferrand; 60 do Ch Bernon, 15 pipes cognac Leonard, 4me preuve; 10½ do do, 30 barils vinaigre; 6 balles bouchons superfins.
QUERYROUZE & GANGNDORFF,
13nov 15, rue St Louis.

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, souvenez-vous qu'il y a au coin du CHARBON, au No. 77, rue de la Douane, à la [illegible] porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel ainsi que de l'Anthracite à vendre à la commande des acheteurs.
22 oct—1f M. BEAN, WILLARD & CO.

Le mulâtre CHARLES dit ALEXANDRE âgé de 25 ans environ, s'est absenté de chez son maître depuis plusieurs jours. Il est de taille moyenne, au teint droit et a le démarche dégagée; ses yeux sont malades; il a sur l'œil une cicatrice très épaisse. Il a deux pouces [illegible] un [illegible] au bras. Il parle anglais, un peu le français. [illegible] déclaration de maison, il cherchera probablement à se placer à bord d'un steamboat ou dans une maison quelconque à titre d'aide.
25 piastres de récompense seront données à celui qui le ramènera chez le soussigné ou le logera dans une geôle de la 1re municipalité.
E. DARET,
12nov—10 117, rue St Philippe

M. de Vriès,
PROFESSEUR DE CHANT.

M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été, est de retour à la Nile-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St-Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et il se recommande à ses anciens élèves et au public. 19 nov—30f

CHANGEMENT DE DOMICILE — C. REDON, forcé de quitter le local qu'il occupait, au coin des rues Douane et Chartres, à cause de l'état du bâtiment qui menaçait de s'effondrer a transporté son magasin au No 29 rue de Chartres. Il espère que le public lui continuera le patronage qu'il lui a toujours accordé. 19 nov—6f

DEMANDE D'UNE GOUVERNANTE — Une place avantageuse est offerte à une dame française, qui pourrait donner des leçons de musique et de langue française, et s'employer comme gouvernante dans une petite famille de la plus haute respectabilité, demeurant dans une ville de l'Ouest. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser à Kennedy & Foster, 75, rue Tchoupitoulas.
19 nov—6

NEGRES—On demande à louer pour une habitation des nègres accoutumés au travail d'une habitation, pour lesquels on donnera $10 par mois. S'adresser à A BONNEVAL,
No 4, Passage de la Bourse près la rue de
19 nov—8f la Douane.

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane,
Seconde Municipalité, 13 novembre 1850.

A partir du 17 courant, cette Banque escomptera, mais seulement deux fois la semaine, au lieu de tous les jours, c'est à dire le MARDI et le VENDREDI. Les jours d'offre sont les lundis et jeudis. Le bureau s'assemblera à 9 heures du matin, le mardi et le vendredi, et les réponses seront faites à midi.
Par ordre de la direction.
14 nov R. J. PALFREY, Caissier.

Banque du Canal,
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1850.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu, dans ses bureaux, lundi, le 2 décembre prochain, de dix heures du matin à deux heures P. M.
13 nov—aubd SAM. C. BELL, Caissier

WHITE HALL,
Rue St Louis, No 44.
Ouverture d'un grand Salon et Restaurant
POUR LES DAMES.

Les soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de White Hall ont voulu y répondre par des embellissements considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau salon par les artistes les plus distingués de la ville, le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand lunch, par lequel ils ouvriront leur salon.
13nov—a S. VIOSCA & Co

WHITE HALL, Rue St-Louis, No 44.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez-de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—a S. VIOSCA & CO

AVANCE D'ARGENT—Les soussignés feront des avances sur marchandises qui leur seront consignées ou placées en leurs mains pour vendre. Egalement sur des marchandises convenables expédiées à Benj. H. Field, de New York, à M. Field Fowler, à Boston, ou à Osgood Field, à Londres.
W. F. VREDENBURGH & Co.
1e nov—1an 29, Vieille Levée

A VENDRE

UN Café et Grocerie, situé à l'encoignure des rues Levée et du Port, 3me Municipalité. Cet Etablissement est bien connu et jouit d'une bonne clientèle. Le Propriétaire ne s'en défait que parce qu'il en tient un autre à Alger.

Conditions—Le prix devant être fixé à l'amiable, l'acquéreur en paiera un tiers comptant et donnera ses billets avec un bon endosseur, à trois et six mois de date, pour les deux autres tiers.
S'adresser sur les lieux. 13nov

Grocerie à vendre.

CET établissement, situé au coin des rues de la Course et St Jean Baptiste, dans la seconde municipalité, est très bien achalandé et fait de bonnes affaires. Le stock de grocerie, comestibles, vins, [illegible] et autres marchandises est très considérable. Le magasin [illegible] [illegible]. Le propriétaire [illegible] [illegible] convenable selon les moyens [illegible]. S'adresser sur les lieux. 13nov—3f

C. GODIN LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 123.

Vient de renouveler son cabinet de lecture de 1,500 volumes.
Abonnement—$1 par mois et $1 de dépôt.
Atelier de reliure perfectionnée.
13 nov

Osnaburgs, Linsey, Kersey, etc

110 Balles osnaburgs de coton, divers marques, 27 do jersey de laine.
22 do kersey du Sud et du Nord,
11 caisses tartan croisé, 13 balles jeans du Kentucky, 1850, paires de couvertes, 300 do autres couvertes de toute espèce, à vendre par
JOS. H. PALMER & CO,
12 nov 47, rue du Camp.

A VENDRE—En débarquement du navire Sabine venant de Bordeaux
75 caisses fruits assortis à l'eau de vie,

30	do	cerises à l'eau de vie		
30	do	abricots	do	do
30	do	poires	do	do
30	do	prunes	do	do, à vendre par

11 nov P. FOURIEU.

A VENDRE—En débarquement du navire Océana, de Bordeaux
6 pipes eau de vie d'Armagnac
60 barriques vin rouge Montferrant
11 nov P. FOURIEU

EN débarquement de l'Océana, venant de Bordeaux :
100 barriques vin rouge bon ordinaire.
50 caisses vin rouge do
2 bouteilles do, à vendre par
G. MAJESTE & J. CLAUZURE,
11 nov 30 Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

A VENDRE — En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge bon ordinaire
Par G. MAJESTE & J. CLAUZURE,
19 oct 30, Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.

FROMAGES DE GRUYERE.

PAR le navire Old England, 20 meules Gruyère, première qualité, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
9 nov 103, rue Royale.

VINS ORDINAIRES—En débarquement du navire Arendal, de Bordeaux,
200 barriques vin Montferrand, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD
5nov 103, rue Royale

VINS, EAU DE VIE ET BOUCHONS—En débarquement du navire Marshall Ney, de Bordeaux,
20 barriques bon ordinaire, St-Julien,
74 demi-pipes, quarts et huitièmes eau de vie
15 balles bouchons assortis, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
5nov 103, rue Royale

VINS en caisse — En débarquement du navire Sabatie, de Bordeaux,
500 caisses vin St Julien, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
11nov rue Royale, 103.

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Etablissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Caldwell, est fermé depuis quelque temps pour cause de maladie de la propriétaire; mais il ouvrira de nouveau pour un certain nombre d'années, et il sera rouvert Samedi prochain, 31 du courant, sous la direction des soussignés. Il y sera servi un Lunch splendide ce même soir, à 7 heures et demie.

La Barre est bien pourvue des meilleures espèces de liqueur, et l'on pense que le prix des verres réduit à CINQ CENTS induira beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement, qui vaut mieux que beaucoup d'autres.

Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis.

Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir voir l'ouverture de leur Etablissement, et ils espèrent pouvoir compter sur leur patronage amical.
BERTRAND COMBE & Co.
30aout—3m

VINS DE ROUSSILLON—200 barriques F. Durand, en Douane; 400 barriques F. Durand, en magasin, à vendre par P. LONGIS
16nov 47, Vieille Levée

VINS DE PORTO—300 quarts vin F. Durand; 200 quarts Miguel Keg; 50 F. Grousset; en magasin et à vendre par P. LONGIS,
16 nov 47, rue de la Vieille Levée.

EAUX DE VIE—25 quarts, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
16 nov 47, rue de la Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—100 paniers de Plagniol.
A vendre par P. LONGIS,
16nov 47, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, toujours en main et à vendre, par J. M. CABALLERO,
19 nov 36, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—De véritables Principes, des marques les plus favorisées, à vendre par J. M. CABALLERO,
19 nov 36, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—10 milliers cigares Principes, véritables, de la marque de Juste Sanz, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
19nov 3, rue Front

CIGARES—Regalias, Panetelas, Londres, Milar, Prensados, des meilleures marques de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
19 nov 3, rue Front

SUCRE—Quelques caisses sucre de la Havane, supérieur blanc, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
19 nov No 3, rue Front

DRAPS, CASIMIRS, SATINETS, etc.
3 CAISSES draps, fins, unis, communs,

5	do	casimirs et peau de daim,
6	do	satinets noirs, bleus et mélanges,
11	do	mérinos, jeans et tweeds,

10 balles flanelle de laine, 19 balles plaid laine,
300 shalls en laine, à vendre par
JOSEPH H. PALMER & CO.,
19 nov 47, rue du Camp.

CHARBON—100 boucauts charbon anthracite, venant d'être reçu et à vendre à l'entrepôt de la ville, No. 77, rue de la Douane.
14nov—3mf McBEAN, WILLARD & Co.

REÇU par le navire Beatrice, du Havre,
5 caisses chapeaux de soie,

5	do	parfumeries;
3	do	rubans satin uni No 1½ à 12,
2	do	do façonné No 9 à 12;
2	do	do taffetas do No 9 à 12;
2	co	gaze, 1 do velours No 4 à 12,
2	do	manteaux, mantelets, écharpes en soie et en laine,
2	do	[illegible], 2 do colonies;
2	do	ombrelles, 3 do bretelles
4	do	boutons, [illegible], peignes et brosses,
5	do	[illegible],
3	do	cravates soie pour hommes;
2	do	bas pour femmes;
1	do	bas pour hommes;
1	do	mouchoirs madras;
2	do	indienne rouge unie, pour meubles;
2	do	cahiers à jonc;
2	do	[illegible], et à vendre par

[illegible] J. LEVOIS,
No 47 rue Chartres

Changement de Domicile.

FERDINAND MASENBURG, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 70, Rue des Magasins. 1nov—15f

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs qualifiés du Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, s'étendant du milieu de la rue du Canal jusqu'au milieu de la rue [illegible], sont avertis par le présent notifiés qu'en vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu dans le dit district le samedi 23 du courant, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'honorable Henry A. Bullard, Représentant de la législature d'Etat par le dit district.

Les polls seront ouverts de neuf heures du matin à six heures de l'après-midi, aux endroits qui seront établis et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 30 janvier 1847.

Les élections seront tenues et les retours faits en duplicata et remis au sherif, conformément à la loi. Bureau du sherif paroisse d'Orléans, 8 novembre 1850. JOHN L. LEWIS,
11nov—12f Sherif.

CONSEIL-GENERAL
DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Séance du 14 novembre 1850.

Résolu que pour l'élection qui doit être tenue samedi le 23 courant, dans le but de nommer un représentant du 3e district à la législature, en remplacement de l'hon. H. A. Bullard démissionnaire, les polls seront établis dans les endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers ci-après désignés.

3e Ward.—Au Dépôt de la Pompe No. 2, rue Tchoupitoulas, au coin de Natchez—MM. Wm. F. Flower, Wm. L. Sesla et Wm. H. F. Kiss, commissaires; MM. W. T. Sprague et Wm Burke, greffiers.

6e Ward.—Au Dépôt de la Compagnie des Pompes de la Louisiane au coin des rues Carondelet et Perdido—MM. R. B. Fykes, N. Shakespeare et R. W. Powell, commissaires, MM. C. de Bruen et J. Davis, greffiers.

7e Ward.—Au Dépôt de la Pompe No 14.—MM. James Lindsey, Wm. Malcolm et H. C. Voutagin, commissaires, MM. G. W. Dillard et W. L. Cushing, greffiers.
Signé J. M. VANDEGRIFF, Président
Approuvé le 16 novembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New-York ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glasgow ou Belfast.
26 oct McDOWELL, MILLS & CO.

F. FRYER,
Encoignure Royale et Bienville et Chartres, 54.
Ouverture Générale DE SES DEUX MAGASINS.
Le lundi, 18 novembre.

MME FRYER a l'honneur d'informer les dames que, rentrée à la dernière à Paris pour obtenir les plus belles et récentes nouveautés, qui ne peuvent être achetées qu'à l'ouverture de la saison, est leur offrir en vente le choix le plus complet, le plus riche et le mieux assorti qui ait paru à la Nouvelle-Orléans.

Mme Fryer est convaincue que les dames de la ville et de la campagne en venant visiter ses magasins lui accorderont la juste satisfaction que sa haute réputation de bon goût lui a toujours méritée.

Les dames connaissent assez l'assortiment que Mme Fryer apporte chaque année, pour qu'elle se croie dispensée, bien qu'elle vienne de le doubler, de faire la nomenclature des articles qu'elle mettra en vente. Ne négligez pas médailles de velour, voir ses jolis chapeaux, ses capotes de velours, ses petites toilettes coquettes, que vous ne trouverez que chez elle. 15 nov—ef

Maison de confection.

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets, Lingeries, vêtements d'enfant. Mme LUSSAN a transporté son magasin de modes et son atelier de confection au No 102, rue Royale. Sa maison est bien connue pour le bon goût des habillements d'enfant, les gardes robes, capotes, etc.

Bals masqués—Grand assortiment de costumes, pour dames et pour hommes, loués exclusivement pour bals et soirées.

On demande de bonnes ouvrières 4 nov—3m

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber
est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No 161—Elle a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle vient de recevoir un assortiment complet de modes, nouveautés, articles de fantaisie, dentelles, [illegible] [illegible] pour chapeaux et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible]. Les dernières nouvelles du Havre apportent par [illegible] les articles ci-dessus, et de nouvelles des plus récentes de la dernière à Paris. 1nov—1m

Fashionable Store,
Encoignure des rues St-Charles et Commune.
Ouverture de hautes nouveautés d'hiver

J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Beatrice, Charlemagne et Old England, du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par le navire Acadia.

Draperie.

Draps extra fin, de couleurs variées.
Castors noir uni, et de couleurs variées.
[illegible] grand de toutes couleurs de toutes couleurs de toutes les nouveautés.

Etoffes à Gilets.

Cachemir noir brodé, de [illegible], de velours, cachemires de [illegible], velours [illegible], [illegible] à fleurs, satin noir à [illegible] [illegible], valencias [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible], satin blanc pour habits de noce.

Cravattes Assorties.

Cravattes satin noir, de taffetas, de armure, de gros grains, de fantaisies [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], écharpes satin noir, [illegible].

Habillements Confectionnés.

Paletots [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], redingotes drap noir et couleurs, [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible], bretelles, caleçons, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Pour les Fashion [illegible] quelques douzaines de cannes, [illegible] [illegible].

Les personnes qui m'avaient favorisé de leurs commandes sont prévenues que tout a été exécuté avec soin et sont priées de venir retirer.
J. DUCOURNAU,
5nov—1m Enc. St-Charles et Commune.

HABILLEMENTS CONFECTIONNES.
H. HUARD.

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés en tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés, lesquels ne peuvent qu'obtenir la satisfaction de pouvoir satisfaire tous désir.

Le [illegible] est respectueusement prié de vouloir bien [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].
25oct—1m H. HUARD.

Bureau de Courtage!

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 25oct—1m

Changement de domicile.

G. GUTH, si favorablement connu par ses salons de Bière, transfère ceux-ci, aussi peu de jours, aux bâtisses attenant à la brasserie, rue Conti, Nos. 85 & 87, où il serait heureux de retrouver ses anciens amis et clients.

La grande réputation et l'immense succès obtenus par cette Bière de la Louisiane sont une garantie suffisante qu'il continuera de fabriquer un article supérieur à toute autre jusqu'ici au Sud, et qu'il ne soit surpassé par aucune brasserie du Nord, ni de l'Europe.

Les ordres seront reçus et promptement remplis à l'office, rue Conti No 87. 14nov

A LOUER,

UN VASTE TERRAIN situé à Gentilly, non loin de l'habitation du juge Bermudez—Ce terrain, fermé de toutes parts et où l'on construit une cuisine à étage, écurie, est propre à la culture d'un jardin et à tenir une vacherie; il a 200 pieds de front au chemin de Gentilly et 270 sur l'Allée Macgey, sur une profondeur de près de 800 pieds.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire Fes. Courbet, rue Claiborne No 213, entre Ste-Anne et Dumaine.

Nota—On pourra louer aussi un autre terrain non fermé, à peu de distance du précédent mesurant aux deux bouts 180 pieds sur une longueur de 675 pieds. 15 nov—3f

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux
20 barils eau de vie de Cognac,
15 caisses eau de noix, première qualité,
6 fromages Rocquefort,
500 demi boites cèpes à l'huile,
25 barils vin blanc,
300 milliers de bouchons,
500 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque. JEAN FISSE,
30 oct—a Encoignure Royale et St-Pierre

P. MALLARD,
No 67, Rue Royale.

IMPORTATION directe de France, par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice du Havre.

MEUBLES—Secrétaires, fauteuils, prie dieu, canapés, tête à tête, de marquises, consoles, jardinières, etc.

RIDEAUX—stores, étoffes à meubles et rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementerie.

Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc., objets de fantaisie et d'art, papier mâché, bronzes, statuettes, pendules, garniture de cheminée, vases, [illegible] [illegible] [illegible]—Services de table pour dîner, déjeuner et thé.

LAMPES—Carcelles, modérateurs et autres, montées sur bronze et porcelaine, article tout nouveau.

SPECIALITE—Décoration de belles et riches glaces de Paris, etc. dorées.

TAPISSERIE—M. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc., aux prix les plus modérés.

Bals et soirées—On trouvera chez lui à louer de riches banquettes garnies en velours, lustres, candélabres, etc, à des conditions avantageuses. 16 oct—1f

Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert ce jour une grocerie pour la vente en gros et en détail, au No 5, Nouvelle-Levée, entre les rues de la Douane et Bienville, où l'on trouvera tous les articles appartenant à cette branche d'affaires.

Le plus grand soin sera mis à la fourniture des ordres pour la campagne, aussi bien que pour celle des familles, pour la ville, et tous les articles seront garantis tels qu'ils seront représentés.

Le soussigné espère, par une attention toute particulière, et le désir de bien faire, mériter le patronage de ses amis et du public. E. JOHNS,
1nov—15 No 5, Nouvelle Levée

A. BLACHE.
EN ENTREPOT,
No 32, rue Vieille Levée.
Seul agent des marques suivantes
Eau-de-vie marque de New-York,
Otard do do
Rhum do [illegible]
do de P. S. Marnes & Co. No 1 et 2.
6 juin—1 an

On demande

UN bon DISTILLATEUR offrant de bonnes recommandations. S'adresser au No 43, rue Royale. 23 oct

PIANOS
A. PERIER, 310, rue Royale,
entre Ursulines et St Philippe.

DE retour de France, où il s'est entendu avec un grand nombre de Fabricants, a des pianos de PLEYEL, ERARD et DEBAIN, offre au public un choix d'instruments réellement supérieurs.

Fabrique de Pianos mécaniques.

A. Perier a fabriqué dans ses ateliers de la rue Royale, des Pianos-Pleyel, avec ou sans clavier à sept octaves, sans orgue ni vibration, sur lesquels on peut, sans être musicien, exécuter des contredanses, de l'opéra et les airs les plus nouveaux.

Ces Pianos ne doivent pas être confondus avec les Pianos orgue à deux claviers et à deux pièces s'adaptant au piano ou orgue et qui permettent d'exécuter des morceaux sans aucune connaissance de la musique.

Ces derniers instruments seront aussi fabriqués dans ses ateliers, et il les fournira aux importateurs à des prix modérés.

PIANOS HARMONIUM
à 14 registres,
AVEC ANTIPHONEL,

Dont le mécanisme offre plus d'avantages à ceux qui ne savent que les parcourir à deux claviers.

Pianos-orgue à Harmoniphon,

A l'aide duquel on n'a besoin pour exécuter la musique d'orgue que de savoir lire les notes.

Pianos de salon à percussion, avec corde et [illegible] de ce genre de pianos. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Les personnes qui ont des pianos [illegible] [illegible] Pleyel et Erard, [illegible] [illegible] [illegible] pourront les changer contre des pianos [illegible] en leur compte.
A. PERIER, rue Royale, No 310, entre
6nov—1f Ursulines et Philippe

IMPORTATION DIRECTE,
D. H. Holmes,
No 114, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine.

LE public est respectueusement invité à venir examiner le plus grand assortiment de mérinos, cachemires, mousseline laine, &c., &c. reçu jusqu'alors importé dans le sud.
Séries de tout genre de soieries, [illegible]
Cachemires de 15 cents à $1 50
Cachemires français [illegible] de large [illegible]
Mérinos 6/4 de 50 à 90 cents la v.
Mousselines françaises de $1 à $1 50
Mousseline laine, de 12½ à 75 cents
Avec un grand choix
d'Indiennes françaises,
ANGLAISES,
AMERICAINES,
COTONS DE TOUTE FABRIQUE,
LINGE DE TABLE,
DAMASSES,
OUVRES,
TOILES, &c.
DAMAS POUR RIDEAUX
EN SOIE,
LAINE,
ET COTON.

AUSSI—Une grande quantité d'articles de fantaisie et de ménage, le tout, qui sera offert à des prix plus bas qu'aucune autre maison de cette ville.
11nov—10f

Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levee.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le dernier lundi du courant, à son bureau, de [illegible] heures à [illegible] heures P. M.
7nov—25e F. J. FORSTALL,
Secrétaire

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de John McDonogh, sont invitées à s'adresser aux Exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Chartres, ci devant Banque de l'Union.
C. Roselius, C. W. E. Lavadie,
F. B. d'Aquin, A. D. Crossman
5nov—1f Exécuteurs Testamentaires

ASSOCIATION.

M. RUDOLF SCHWARTZE a été admis comme associé dans notre maison de commerce, à dater du 18 octobre 1850.
7 nov—1m GEORGE GREEN & BROTHER

NOUVEAU MAGASIN,

J. J. SAINT-CYR informe respectueusement les dames de la Nouvelle-Orléans qu'il arrive de Paris avec un grand assortiment de nouveautés qu'il ouvrira lundi prochain 11 octobre 1850.
Rue Bourbon, No 271, entre St-Philippe et St-Philippe
6 nov—15f

Victor Hébert
149, RUE DE CHARTRES

L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851 à vendre en gros et en détail.
AUSSI—Memento de Cabinet pour 1851
Agenda de poche do
Almanachs illustrés et de fantaisie. 7 nov

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES.

REÇU par le navire Old England, du Havre, des volumes de romans magnifiquement reliés, français, par les meilleurs auteurs à 12, 15, 20, 30 et 35 cents le volume. 7 nov

Victor Hébert
149 RUE DE CHARTRES

REÇU par le navire Old England, du Havre, 6,000 rouleaux de papier peint pour tentures, de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] prix EXCESSIVEMENT REDUITS.

Coton en Bobines d'Alexander.

LES soussignés, agents pour la vente de ce coton supérieur, en ont constamment en main un grand approvisionnement.
H. BOYLE & CO.,
16 nov—90f 47, rue de la Levée.

Bougies Françaises,
FABRICATION PERFECTIONNEE

300 Caisses BOUGIES françaises de 4, 5, et 6 à la livre, importées et à vendre par
C. LEIST [illegible]
15nov—9f 9, rue [illegible].

ON a besoin d'une excellente cuisinière [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], rue [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

600 FROMAGES, tête de Maure, en débarquement du navire Acadia, à vendre par
DUBUCH Fazaas, 75 rue St Louis
12 nov entre Royale et Bourbon

EN débarquement du navire Sabatie, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
20 barriques vin rouge, excellent ordinaire
15 quarts Cognac.
Aussi—Ils ont en magasin un grand assortiment de vins blanc et rouge, eau de vie diverses qualités, fruits, cordiaux, genièvre de Hollande et de vins Porto, Madère, &c. &c. Ils vendent à des prix extrêmement modérés. BOYER Frères
13nov Encoignure Moreau & Mandeville

RECEMMENT reçu au No 13, rue de Chartres, un grand assortiment de toiles à draps, 4 largeurs, de diverses largeurs, depuis 5/4 à [illegible].
Aussi—Nappes, serviettes et essuie-mains en toute sorte. Ces articles sont très [illegible] et passent tout ce qui a été fait en fabrique de la beauté et de la durée.
Aussi—Le plus grand assortiment de valenciennes qui ait été offert en cette ville. Quelques unes de ces valenciennes sont d'une finesse exquise et de toutes largeurs, à vendre à très bas prix, par
13 nov P. W. WOODLIFF

Changement de Domicile

Mme HUGHEZ, ci-devant 85 rue de Chartres, actuellement Encoignure VOLI CIRCLE & DELORD, se charge des garnitures de toutes espèces de mode et de la façon comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Tout ouvrage est garanti.

Mme Hughez prie les personnes qui les trouveront [illegible] de leur confier la [illegible] de vouloir la lui continuer. 1nov—ef

Les officiers et soldats de 1812 1815, et des guerres Indiennes

DEPUIS 1790, ou leurs veuves, ou enfants héritiers, peuvent obtenir la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], au No 3, rue St-Vincent, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

FORGE—A louer, au mois ou à bail, une complète à faire de grès à grès, une forge pour serrurier, forgeron et charron, située rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou. Cet établissement nouvellement bâti, convient à plusieurs genres d'affaires, ayant des dépendances, cour bien pavée, hydrant, &c. S'adresser à Mme Broderick, rue du Bayou, entre Rempart et St-Claude.
4 nov 1f

A LOUER—A partir du 1er décembre, le magasin situé rue Vieille Levée entre Conti et St Louis, avec résidence au dessus et une vaste cour derrière. S'adresser à F. Marion de Esplanade, No 51, ou Vieille Levée No 30.
30 nov—6

A LOUER—Le Magasin double en briques, vis-à-vis la nouvelle Douane, avec deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.
S'adresser à P. J. PAVY, LOBIT & Co.
6 nov—1m 13, rue Conti

A LOUER, à prendre possession immédiate, une grande et belle maison située rue Thalie, entre les rues Nayades et Prytanées, [illegible] de municipalité, meublée avec un vaste [illegible] jardin, écuries, &c. cette maison est dans le voisinage de MM. Landreaux et Frèret, et convient à une grande famille, elle a été dernièrement réparée. S'adresser à L. A. GUNST,
5nov—1f 251, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon établissement No 15, rue de l'Esplanade, CINQUANTE TRENTE NEGRES, importés de Baltimore et comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon cocher. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptations de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir à voir car je suis décidé à vendre à bas prix.
2oct—3m J. M. WILSON

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT,
C. YALE Jr. et Co.,
27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

RECOIVENT par le steamer "Ohio" et autres arrivages du Nord et d'Europe, leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

Aussi—Mousseline de laine, Cashmere, Lustre, Alpaca et autres étoffes nouvelles pour robes.
SOIERIES POUR CHAPEAUX, SATINS, VELOURS [illegible] [illegible], RUBANS, [illegible], [illegible], [illegible] et [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], gants de peau, en soie et en coton.

MOUSSELINES ET BRODERIES.
Mousseline Suisse, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

ASSORTIMENT DE DENTELLES
Dentelles laine noire, bobinet uni et à dessins, [illegible] [illegible] [illegible] et manchettes, festons et bandes brodées en jaconas et mousseline Suisse.

ARTICLES POUR MODISTES.
Chapeaux paille anglaise, de paille d'Italie, paille luxueuses et brodées, de en peluche, de satin et velours des formes les plus nouvelles, aussi un assortiment complet de

FLEURS ARTIFICIELLES,
OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 16 sept—3m